



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 Juillet 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 2 juillet 2024
- Affichage de la convocation : 2 juillet 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_069_2024**

► **OBJET : Point n° 18 - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE MÂCON**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE,

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Éric MARÉCHAL, Monsieur Gérard COLON, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

RAPPORTEUR : Émilie CLERC

Le 27 mars 2018, la Ville de MÂCON a été retenue pour bénéficier du Plan National « Action Cœur de Ville ». Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes

moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Ce programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Une convention cadre décrivant les modalités de mise en œuvre du programme « Cœur de Vie, Cœur de Ville » dans la commune de MÂCON a été signée le 22 octobre 2018 par 13 partenaires. Cette convention expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques pour la période 2018-2023.

Un avenant a été approuvé par le Conseil Municipal du 16 décembre 2019 pour acter la transformation de cette convention-cadre en convention d'opération de revitalisation du territoire et ajouter de nouvelles actions avec notamment l'intégration de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Suite à l'annonce par l'État de la prolongation du programme national Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 pour poursuivre l'effort de redynamisation des centres-villes et d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre, et son impact territorial, il apparaît nécessaire de conclure un avenant n° 2 à la convention-cadre ayant pour objet :

- la définition des secteurs d'intervention avec une extension de la démarche sur les entrées de ville ;
- la validation du plan d'actions prévisionnel pour la période 2023-2026 répondant aux objectifs suivants :
 - offrir un cadre de vie, de rencontre et de promenade apaisé et résilient pour tous les publics et valoriser le patrimoine,
 - intégrer les mobilités qui transforment la manière de consommer et d'habiter,
 - répondre aux attentes et besoin en matière de commerces et services d'un territoire en croissance démographique,
 - poursuivre la rénovation de l'habitat en centre-ville en prenant en compte les attentes et nouvelles obligations en matière de qualité et de confort des logements tout en préservant le caractère historique de MÂCON,
 - engager une réflexion pour accompagner la mutation des entrées de ville.
- la définition des modalités d'évaluation des projets.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_129_2018 du Conseil Municipal du 16 octobre 2018 portant sur la signature de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de MÂCON,

Vu la délibération n° DEL_033_2019 du Conseil Municipal du 08 avril 2019 portant sur l'approbation la convention OPAH-RU,

Vu la délibération n° DEL_134_2019 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 portant sur la signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de MÂCON,

Vu la délibération n° DEL_144_2022 du Conseil Municipal du 08 avril 2019 portant sur la signature d'un avenant n° 1 à la convention OPAH-RU,

Vu la délibération n° DEL_070_2024 du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 portant sur la signature d'un avenant n° 2 à la convention OPAH-RU,

Vu l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de MÂCON, et ses annexes, joints à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 01/07/2024,

Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 28/06/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 25/06/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/06/2024,

Monsieur Laurent MAZOYER ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY ne prend pas part au vote.

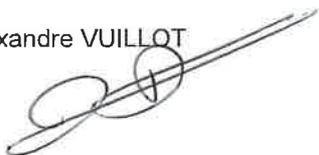
Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Maxim PLAT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de MÂCON, et ses annexes, tels que joints à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes au dossier,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les concours financiers auprès des différents partenaires.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

18 JUL. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire